

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 6 septembre 2016

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016.

Le conseil est informé au sujet des ventes pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Le conseil approuve les contrats des professeurs de yoga et de musique dans le cadre des NAP pour une rémunération de 31,50 € brut de l'heure.

Le conseil approuve également la convention avec le cercle St Laurent qui assurera les cours de gymnastique dans le cadre des NAP. L'association sera rémunérée sous la forme d'une subvention à hauteur de 30 € de l'heure.

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réfection de la voirie rurale pour un montant de 42.601 € HT à la suite des dégâts provoqués par les orages des 24 et 25 juin derniers. Il approuve le plan de financement provisionnel et demande l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016 et un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe titulaire à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016. Il décide également de créer un poste d'ATSEM non titulaire pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 5 septembre au 16 décembre 2016.

Le conseil prend acte du rapport annuel 2015 du SELECTOM après avoir entendu le compte rendu de Cynthia GAND.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie.

Le maire informe les conseillers au sujet du rapport d'incident sur ouvrage gazier s'étant produit le 1^{er} août 2016.

Le maire informe les conseillers au sujet de l'évolution envisagée du mode de gestion des bûcherons communaux.

Le maire informe les conseillers au sujet de la compétence GEMAPI qui sera intégrée à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Charles QUIRIN, adjoint au maire, informe les conseillers au sujet du jugement du recours contre le PLU qui aura lieu le 15 septembre 2016.